

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

CAMPAGNE 2026 : DU 2 FÉVRIER AU 19 MARS (15H)

UN PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Je peux mobiliser mon CPF pour accompagner une mobilité future, promotion ou transition professionnelle.

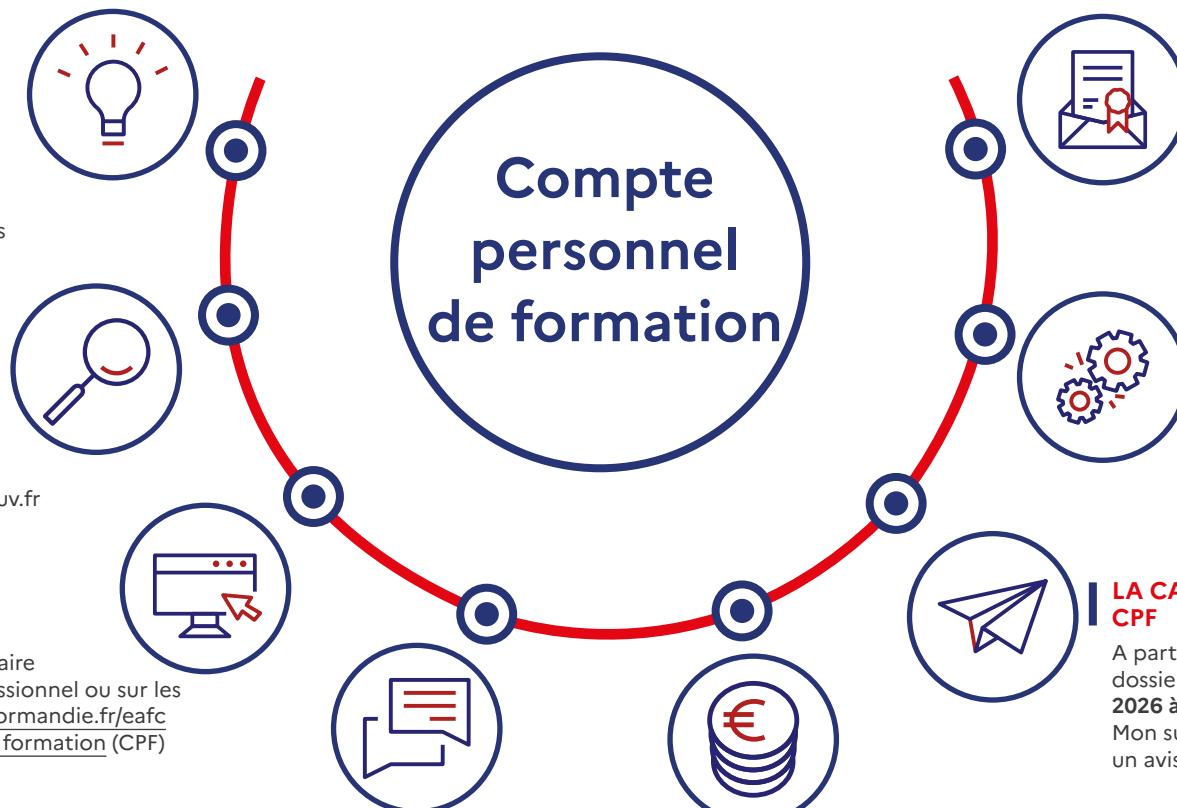
Je ne peux pas mobiliser mon CPF pour une action de formation relative à l'adaptation aux fonctions exercées ou pour exercer une activité accessoire y compris lors de la retraite ou pour financer un permis de conduire.

MON CPF

Je consulte le nombre d'heures acquises au titre du CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr

LA RÈGLEMENTATION

Je prends connaissance de la circulaire académique sur mon espace professionnel ou sur les pages de l'EAFC : <https://www.ac-normandie.fr/eafc>
Rubrique : le compte personnel de formation (CPF)



Contact : eafc-cpf@ac-normandie.fr

Je cherche une formation me permettant de concrétiser mon projet d'évolution professionnelle. Si j'ai recours à un organisme de formation privé, je dois fournir :

- 2 devis pour une formation dont le montant total \leq à 1500 € TTC.
- 3 devis pour une formation dont le montant total $>$ à 1500 € TTC.

Je m'assure que mon projet est réalisable financièrement (prise en charge maximale de 25 € TTC/h et dans la limite maximale de 1 500 € TTC).